



PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013
PAR M. ERWAN BECQUEMIE – DIRECTEUR GENERAL
ET MME CLAIRE BRAHIMI – DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2014
INSTITUT MEDICO EDUCATIF - MONTFORT

DIRECTION GÉNÉRALE
15 avenue Denfert-Rochereau
B.P. 5 - 25012 BESANÇON Cedex
Téléphone : 03 81 65 44 44
Télécopie : 03 81 88 25 66
Courriel : dg@ahs-fc.fr

www.ahs-fc.fr

Le « Rapport d'activité 2013 »¹ est présenté sous la forme d'une projection vidéo détaillant notamment les activités de l'association par mission.

Les missions de l'association sont alternativement présentées par M. Becquemie, Directeur général et Mme Brahimi, Directrice générale adjointe.

**MISSION HANDICAP
ET INADAPTATION**

649 places d'accueil

Un secteur « Enfants »

Un secteur « Adultes »

Une Plateforme Autisme

AHS
FRANCHE-COMTE

¹ Cf. Annexe 1 : Diaporama « Rapport d'activité 2013 »

MISSION HANDICAP ET INADAPTATION		
Secteur Enfants		
ETABLISSEMENTS OU SERVICES SECTEUR « ENFANTS »	IMPLANTATION	NOMBRE DE PLACES
Centre d'Accueil Familial Spécialisé	Besançon	35
Centre Médico Psycho Pédagogique	Besançon, Morteau, Pontarlier	(1)
I.M.E. l'Envol	Rougemont	32
I.M.E. l'Essor	Besançon	30
I.M.E. l'Eveil	Villeneuve d'Amont	59
I.M.E. Montfort	Montfort	41
I.M.P. l'Espérel	Montbéliard	42
SESSAD Espérel	Montbéliard	25
SESSAD Eveil	Villeneuve d'Amont	5
SESSAD les Trois Rivières	Besançon	40
TOTAL ETABLISSEMENTS ET SERVICES HANDICAP « ENFANTS »		309

(1) la capacité du CMPP ne s'exprime pas en places mais en séances (capacité de 12 000/an)



Carte d'identité :

La mission handicap et inadaptation pour le secteur enfant se décline en 2013 au sein de 10 établissements et services : 5 IME (institut médico-éducatif), 3 SESSAD (service d'éducation et de soins spécialisés à domicile), un CMPP (centre médico-psycho-pédagogique) et un CAFS (Centre d'Accueil Familial Spécialisé).

A partir du 1er janvier 2014, le regroupement de nos trois SESSAD (situés sur les sites de Besançon, Villeneuve d'Amont et Montbéliard) est effectif et s'est traduit par la création du SESSAD Comtois : ce SESSAD a une vocation départementale et polyvalente de 70 places qui permet une forme nouvelle d'accompagnement territorialisée et modulable.

Ce qui représente :

- 309 places dont 132 places en internat et 70 en SESSAD - 28 places sont dédiées à l'accueil d'enfants autistes ;
- Et 230 Equivalent temps plein au niveau des salariés.

L'équipe des directeurs qui anime le secteur Enfants, est composée de :

- Mme Clerc-Labeaune, Mme le Dr Paillard, Mme Herrgott, M. Barraux, M. Rigaud, M. Triponey assisté de Mme Bardi (qui partira en retraite en juillet) et de Mme Rodriguez en qualité de Directrices Adjointes. Depuis février 2014, Mme Fricot a rejoint l'équipe des cadres en qualité de directrice adjointe du SESSAD Comtois

1/ Bilan des principales actions menées :

Ce bilan est issu en grande partie des rapports d'activité des établissements 2013 rédigés par chaque directeur et son équipe - que je tiens, ici, une nouvelle fois à remercier, car il est toujours difficile de retracer les grandes actions et les plus petites du quotidien qui s'entremêlent et permettent à chaque jeune de grandir, de progresser et de préparer son « avenir », en lien avec sa famille, son référent...

Ce bilan est également en lien avec les objectifs fixés dans le cadre du CPOM 2012-2016 (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens).

Parce que nous sommes sur le site de Montfort et qu'il sera notre fil conducteur de la matinée, je commencerai mon propos par le bilan des actions favorisant l'accompagnement vers l'autonomie en développant le champ de l'enseignement et de la formation professionnelle (qui est inscrit comme objectif au CPOM).

Depuis 2005 (bientôt 10 ans), la scolarisation des enfants handicapés est un droit. La dernière loi sur la refondation de l'école vise à construire une école inclusive, ouverte à tous. Aujourd'hui, c'est l'école qui s'adapte pour permettre l'apprentissage de tous. L'ensemble des établissements et services de l'association contribue à développer le soutien à la scolarisation.

La concrétisation de cette volonté s'est illustrée par la signature, le 22 février 2013, de la convention constitutive entre l'ARS de Franche-Comté, l'Education Nationale et l'AHS-FC officialisant la mise en place d'une d'unité d'enseignement au sein des 5 IME de l'association.

L'organisation de la scolarisation en IME se décline selon différentes modalités qui prennent en compte les capacités de chaque enfant :

- Soit en classe au sein de l'IME ;
- Soit en classe externalisée au sein d'un établissement scolaire avec la présence d'un éducateur de l'IME ;
- Soit en classe dans un établissement scolaire du milieu ordinaire.

Un *projet personnalisé de scolarisation* est élaboré prenant en compte les besoins de chaque enfant. Il sera alors proposé différents temps de scolarisation en fonction de la situation de handicap de l'enfant et de sa fatigabilité allant d'un temps très partiel à une intégration complète.

Concrètement, l'organisation d'une intégration partielle en classe pour un enfant présentant un polyhandicap visera en premier lieu sa socialisation. Par exemple, Il lui sera proposé de participer au temps d'accueil du matin où les enfants se présentent et choisissent une chanson à l'aide de supports visuels, ou d'intégrer l'éveil musical...

L'objectif est que chaque enfant trouve sa place dans *ce statut d'élève* et ne soit pas mis en difficulté ni en échec.

La mise en place des livrets personnels de compétences (son ancêtre pourrait-on dire est le « livret scolaire ») permet à chaque jeune de construire son parcours scolaire et préprofessionnel. Ainsi :

- à l'IME de Monfort, 5 jeunes ont validé la totalité des modules de ce livret (niveau CE1 et CM2) et ont été reçus au CFG (certificat de formation générale) ;
- au SESSAD « Les Trois Rivières », 6 jeunes ont réussi leur CAP.

Le CMPP quant à lui propose l'intervention du psycho-pédagogue en fonction des demandes, durant les réunions scolaires pour accompagner les projets de scolarisation de certains jeunes que le CMPP accompagne.

Cette question du droit à la scolarisation a également été une thématique traitée lors de la « première rencontre des familles » du 19 octobre dernier organisée par l'Association.

Deux témoignages de parents nous ont rappelé que l'impossibilité d'accéder à l'école pour leur enfant pouvait être stigmatisant et douloureux : « *Aller à l'école c'est être comme son frère ou sa sœur enfin comme tous les enfants...* ».

L'école reste un facteur de réussite sociale. C'est pourquoi, il nous faut inventer des formes de scolarisation qui permettent ces allers/retours entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé.

La mobilisation des savoirs par l'apprentissage est une plus value des établissements de l'association car elle permet de concrétiser quand cela est possible pour les jeunes le passage entre *ce que j'ai appris* et *ce que je vais utiliser* dans mon quotidien comme par exemple : les fractions et les mesures dans l'élaboration d'une recette de cuisine... Comme la maîtrise de la lecture et ainsi pouvoir se déplacer et s'orienter en sachant déchiffrer les panneaux dans la ville ou pour prendre le bus, enfin le Mobidoubs...

Nous remercions les enseignants et l'ensemble des professionnels qui contribuent à donner du sens aux actions menées auprès des jeunes en leur permettant de progresser à leur rythme et de promouvoir des parcours personnels et professionnels riches et remplis d'espoir.

Le deuxième point du bilan que je souhaite partager avec vous concerne plus particulièrement l'IME l'Envol et l'IME l'Eveil : Suite à la sortie de jeunes maintenus au titre de l'amendement Creton, les deux établissements ont fait face au renouvellement de plus d'1/4 de leurs effectifs. Nous soulignerons la capacité d'adaptation des équipes pour accueillir les enfants et leurs familles. Les demandes ont évolué, les parents souhaitent des internats aménagés, ou par exemple un retour au domicile le mardi soir.

Il a fallu repenser et réaménager les groupes en fonction des profils des enfants. Cela a bouleversé la vie de l'établissement. Certains jeunes sortis étaient présents depuis plus de 13 ans...

Pour terminer, je reprendrai la conclusion d'un rapport d'activité (que son auteur reconnaîtra peut-être) :

*La diversité des enfants accueillis nous oblige à nous adapter, à rechercher d'autres modes d'accompagnement, de communication :
Richesse et complexité de la nouveauté sont étroitement liées.
Quel enrichissement partagé !*

2/ Points de vigilance :

Au-delà de l'implication et de la motivation des équipes, de la collaboration avec les familles et les partenaires, nous devons évoquer les points de vigilance suivants :

- Malgré les nombreuses sorties de jeunes adultes liées à l'ouverture de la MAS de Franois, la question des jeunes majeurs maintenus au titre de l'amendement Creton au sein de nos établissements reste prégnante. Ces jeunes de + de 20 ans restent en établissement pour enfants. A ce jour, nous notons encore 27 jeunes au sein de nos 2 internats, en attente d'une orientation principalement en MAS ou Foyer de vie. Notre démarche est d'anticiper l'arrivée des 20 ans, de proposer des stages, de rester mobilisés dans le projet d'orientation.
- La professionnalisation des équipes qui sans cesse confrontées à l'évolution des publics accueillis ont besoin d'être soutenues et formées. Les plans de formation tels que l'autisme sont des leviers pour garantir la qualité des accompagnements.
- Comme l'année dernière, le dernier point de vigilance concerne les difficultés de recrutement sur les postes spécialisés tels que médecin psychiatre, kinésithérapeute, orthophoniste, ce qui pose des questions en terme de continuité des soins et de mise en place des projets thérapeutiques.

3/ Projets 2014 :

J'en citerai deux parmi l'ensemble des projets qui nous animent :

- Pour le premier, il s'agit de l'ouverture en septembre 2014 d'une Unité d'enseignement en école maternelle pour enfants âgés de 3 à 6 ans avec autisme ou TED sur Besançon. Ce projet fait suite à notre réponse à l'appel à candidature lancé par l'ARS de Franche-Comté et l'Education Nationale pour lequel nous avons été retenus. Ce projet est porté par l'équipe du SESSAD Comtois en lien avec l'IME l'Essor, la Plateforme Autisme.
- Pour le second, il s'inscrit dans la recherche et le développement des projets innovants répondant aux besoins des familles : lors des séances de travail du CVS associatif, les séjours de répit ont été largement sollicités par les parents. Même si l'accueil temporaire peut être organisé en complément des prises en charge habituelles en établissements, il est constaté un manque de souplesse dans les modalités de fonctionnement des établissements. Une réflexion est d'ailleurs engagée au niveau du Centre d'Accueil Familial Spécialisé et des internats enfants.

Pour l'ensemble des établissements et services, le grand chantier de 2014 sera principalement la réalisation de l'évaluation externe. C'est un véritable temps dédié à l'institution favorisant un passage en revue des actions menées tout en s'appuyant sur la dynamique d'amélioration continue de la qualité.

Les établissements sont prêts à se saisir de cette opportunité qui doit n'avoir qu'un seul objectif : promouvoir et garantir la qualité de l'accompagnement de la personne accueillie.



MISSION HANDICAP ET INADAPTATION		
Secteur Adultes		
ETABLISSEMENT OU SERVICE SECTEUR « ADULTES »	IMPLANTATION	NOMBRE DE PLACES
SAVS – Vivre en Ville	Besançon	49
Groupement d'Entraide Mutuel	Besançon	(1)
E.S.A.T.	Villersexel	33
F.A.M. la Citadelle	Rougemont	36
Foyer le Château	Villeneuve d'Amont	10
Foyer le Manoir	Rougemont	40
Foyer Rousset	Levier	42
M.A.S. Georges Pernot	François	40
M.A.S. Guy de Moustier	Villersexel	40
M.A.S. le Château	Villeneuve d'Amont	20
E.A. Cuisine de Villersexel	Villersexel	30
TOTAL ETABLISSEMENTS ET SERVICES HANDICAP « ADULTES »		340

(1) la capacité du GEM ne s'exprime pas en places. La file active est d'environ 60 personnes



Carte d'identité :

Le secteur du handicap adulte représente 340 places avec :

- 7 internats dont 3 MAS, 3 Foyers de vie et un FAM ;
- 1 dispositif dédié aux personnes handicapées psychiques, formé d'un SAVS et d'un GEM
- Un secteur travail avec 1 ESAT et 1 entreprise adaptée.

Il est animé par un groupe de 9 directeurs :

- Mme Sestier, Mme Perrin, M. Barraux, M. Bouquet, M. Dumond, M. Lemaitre, M. Rougeot.

Bilan de l'année 2013 :

Comme pour le secteur enfants, je dresserai dans un premier temps un bilan au regard de l'appui à l'autonomie des personnes accueillies via un travail sur les connaissances de base. Si on ne parle pas de scolarisation, l'enjeu est aussi important :

- A l'ESAT, un atelier de remise à niveau en lecture, écriture, mathématiques accueille 7 travailleurs handicapés pendant 2 heures tous les vendredis avec une pédagogie adaptée. Par ailleurs, 2 travailleurs handicapés ont obtenu un diplôme en 2013 après des formations qualifiantes exigeantes (CAP petite enfance, CAPA horticulture) ;
- A la Cuisine de Villersexel, une action de formation intitulée « actualiser ses connaissances » a concerné tout le personnel pour développer l'autonomie dans la lecture, l'analyse et la retranscription des informations utiles à la production ;
- Au Foyer Rousset, 6 résidents participent chaque semaine à un atelier de maintien des acquis.

Dans tous les cas, la remobilisation, l'acquisition ou l'entretien des connaissances de base est un puissant outil d'intégration pour être *un peu plus comme les autres*. Combien de nos codes sociaux et de nos signes de reconnaissance reposent sur des écrits : savoir lire un panneau, écrire un remerciement, s'orienter...C'est aussi ce travail qui est mené avec les résidents.

Dans les Maisons d'Accueil Spécialisées et le Foyer d'Accueil Médicalisé qui accueillent un public avec des déficiences plus fortes, le travail pédagogique existe aussi sous une autre forme : un atelier manuel peut être l'occasion d'un travail sur les saisons, à partir de découpages, de peinture (avec le jeu des couleurs), de jardinage, de compositions florales. Toutes les occasions sont saisies pour favoriser un travail à visée éducative et pédagogique, se repérer dans le temps ou l'espace.

Mener ce travail est indispensable pour faire de nos établissements des lieux de vie ; il ne s'agit pas d'occuper les résidents mais de s'occuper d'eux, de leur permettre d'être, s'est à dire d'avoir une vie parmi nous. Je voulais ici rappeler une définition simple du handicap qui désigne toute « *limitation ou restriction de la participation à la vie en société en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions* ». Etre handicapé c'est voir sa participation à la vie en société restreinte. Toute notre énergie doit être orientée pour renverser cette situation et travailler l'autonomie, c'est bien le cœur même de la compensation du handicap.

Le deuxième point sur lequel je voudrais revenir concerne l'implication de notre Association auprès des publics handicapés psychiques. Aux côtés de l'UNAFAM, l'Association a créé en 1998 le service Vivre en Ville qui accompagne 49 personnes handicapées psychiques et parraine aujourd'hui un GEM. En 2007, cette offre spécifique et dédiée à été complétée par la création d'un ESAT pour aujourd'hui 33 personnes. Au total, ce sont plus de 80 personnes concernées, soit un ¼ de l'activité « adultes » de l'Association.

Si j'insiste aujourd'hui sur ces services, c'est que le handicap psychique, parce qu'il est moins visible que la déficience intellectuelle ou le handicap moteur, peut paradoxalement être parfois plus stigmatisé car méconnu. C'est un handicap qui inquiète car il n'est pas mesurable, facile à repérer. Depuis 2005, le handicap psychique est reconnu et bien distingué du handicap intellectuel. Il désigne les conséquences sur la vie sociale, familiale, professionnelles de la maladie psychique. Il suppose une formation spécifique des professionnels, et un lien permanent avec le secteur du soins car la maladie est toujours présente et parfois active.

A travers ces deux établissements spécialisés, l'Association développe des prises en charge adaptées, et œuvre pour une meilleure reconnaissance de ce handicap. Cela se traduit aussi par un soutien aux acteurs du secteur, comme l'Association Floréal à la demande du Conseil Général du Doubs.

De nombreux autres points mériteraient de figurer dans ce bilan, comme la « démarche qualité » avec la préparation de l'évaluation externe, le travail sur le circuit du médicament, ou l'appui du réseau REQUA. Ils constituent le quotidien des professionnels et sont précisés dans les rapports d'activité.

Points de vigilance :

Les points de vigilance aussi doivent être rappelés. Ils concernent notamment l'évolution du bâti. Après la MAS George Pernot hier, et le début des travaux au Foyer le Manoir demain, d'autres interrogations font jour, notamment au Foyer/MAS le Château à Villeneuve, au Foyer Rousset et même à la MAS Guy de Moustier de Villersexel pourtant considérée il y a quelques années encore comme un établissement neuf. L'évaluation externe viendra alimenter les réflexions en cours pour passer du stade des constats à celui des hypothèses.

L'autre point de vigilance concerne la prise en compte des besoins spécifiques des résidents. Je pense aux troubles du comportement, au handicap psychique et au vieillissement. Cette prise en compte suppose un travail d'articulation nouveau et de plus en plus fort entre les professionnels du secteur éducatif et les professionnels des soins qui au

regard de cultures et de formations initiales différentes peinent parfois à développer un langage commun.

Projets 2014 :

Les projets 2014 ne manquent pas. En juin, les résidents du Foyer le Manoir déménageront pour que les travaux de réhabilitation prévus à partir de septembre puissent débuter.

Une réflexion sur la possibilité de mettre en place un accueil spécifique dédié aux personnes handicapées psychique est conduite sur le Haut Doubs.

Des coopérations avec le secteur sanitaire ont été initiées ou réactivées avec les urgences de Vesoul, le CHU de Besançon ou le Centre hospitalier intercommunal de Haute Comté ; il s'agit maintenant de faire vivre ces coopérations au bénéfice des résidents afin de garantir la meilleure prise en charge possible.





Comme vous le savez, l'Association d'Hygiène Sociale de Franche Comté s'est historiquement engagée dans l'accompagnement des publics *souvent laissés pour compte*.

Depuis plusieurs années, elle a développé une réflexion et une recherche sur la question de l'accueil et de l'accompagnement du public TED (Troubles Envahissants du Développement).

S'appuyant sur cette expertise et cet engagement, le CPOM 2012/2016 a fixé comme objectif de faire évoluer l'offre de service pour un meilleur accompagnement des enfants autistes. A ce jour, plus de 70 personnes sont accueillies et accompagnées dans le cadre d'un projet individualisé.

Dans cette logique, l'AHS-FC a mis en place en septembre 2013 une « plateforme autisme », issue du travail entrepris à l'IME l'Essor, qui vise à améliorer cette démarche d'accompagnement dans l'ensemble de ses établissements.

Cette plateforme est animée par Madame Olga Menière.

La Plateforme Autisme est constituée de deux professionnels qui se déplacent à la demande des équipes pour bâtir avec elles des outils adaptés à la problématique de la personne, en lien avec les familles.

Pour illustrer mon propos, je vous présenterai la situation du jeune que j'appellerai Théo : il s'agit d'un jeune homme de 23 ans présentant un trouble sévère de la communication et des troubles du comportement (TED).

Il a d'abord été accueilli à l'IME l'Envol puis admis au Foyer de vie « le Manoir » en mars 2013.

Quelques mots sur le contexte de son arrivée : il quitte un établissement pour enfants pour entrer dans le monde des adultes dans lequel il est confronté à d'autres modes de fonctionnement. Lors de son admission, il ne rentre plus aussi régulièrement en famille. La période d'adaptation a été difficile ; à la moindre frustration ou rappel à l'ordre, Théo avait des réactions violentes : jet de plateau, jet de verres pouvant blesser la personne à proximité de lui.

Lors d'un dernier passage à l'acte, il a été hospitalisé plus de 6 semaines au CHS de Novillars. L'équipe a souhaité travailler sur le retour de Théo et mettre en place un protocole d'accompagnement spécifique qu'elle dénommera « règlement visuel ».

L'intervention de la Plateforme Autisme, en partant du vécu des professionnels et de leurs questionnements, a permis d'élaborer un projet sécurisant et étayant. Par exemple : la nécessité de délimiter son territoire, la mise en place d'un code de communication avec des pictogrammes reprenant les interdits mais aussi les solutions pour demander de l'aide...

Théo s'est tout de suite approprié ce que les professionnels ont mis en place. Il est plus apaisé et les professionnels sont moins inquiets de ses passages à l'acte voire ils peuvent les détecter et anticiper le mode d'accompagnement à adapter.

Pour conclure, l'équipe a su se saisir des outils transmis pour les adapter à la situation de Théo et de son niveau de compréhension et elle a fait preuve de créativité pour que les supports visuels ne soient pas infantilisants mais aidants.

Aujourd'hui, Théo porte avec fierté son code de communication qui lui permet de communiquer et de se faire comprendre.

Evidemment, l'évolution de Théo restera fragile et l'accompagnement mis en place pourra être à nouveau balayé et réinterrogé en fonction des nouveaux troubles de Théo.

La Plateforme n'a pas d'effet magique, elle correspond à certaines situations et ne gomme pas les effets liés aux troubles psychiatriques ou troubles du comportement des personnes accueillies. Certains questionnements restent parfois sans réponse...

Du côté des établissements, nous avons à poursuivre notre réflexion sur les conditions de passage, de transmission dans le cadre d'une orientation d'un jeune venant d'un établissement « enfants » vers un établissement « adultes ».

Je remercie M. Bouquet et Mme Menière sans qui je n'aurais pu parler de l'histoire de Théo et bien sûr, les équipes du Foyer le Manoir pour leur mobilisation et leur créativité ainsi que leur pugnacité pour que Théo ait bien sa place de résident au Foyer le Manoir.



MISSION SANTE PUBLIQUE

ETABLISSEMENT OU SERVICE	IMPLANTATION	FILE ACTIVE	CONSULTATIONS ANNUELLES
CDAG / CIDDIST	Besançon	-	4 463
CDAG / CIDDIST	Montbéliard	-	1 835
CLAT	Besançon	-	4 915
CSAPA Equinoxe	Montbéliard	620	-
TOTAL SERVICES SANTÉ PUBLIQUE		620	11 213

(1) la capacité du GEM ne s'exprime pas en places. La file active est d'environ 60 personnes



Carte d'identité :

C'est de la lutte contre la tuberculose qu'est née notre Association, et cette mission demeure aujourd'hui une composante à part entière du projet associatif, intégrée désormais dans une mission dite « santé publique » qui regroupe trois actions :

- La lutte anti-tuberculeuse pour le département du Doubs (CLAT) ;
- 2 Centres de Dépistage Anonyme et gratuit (CDAG/CIDDDIST) sur Besançon et Montbéliard ;
- 1 Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie à Montbéliard (avec le CSAPA Equinoxe).

2 structures sont animées par M. Triponey et 2 sont en gestion directe par la Direction générale en lien avec les responsables médicaux, Mme le Dr Courtieu et M. le Dr Prenat.

Bilan de l'année 2013 :

La contribution de ces trois services à la politique de prévention s'exprime à travers les trois logiques de prévention :

- Prévention primaire : il s'agit de diminuer l'incidence de la maladie ou des conduites dans une population donnée, c'est-à-dire concrètement éviter les nouveaux cas :
 - o Pour le CLAT, ce peut être la vaccination BCG ; si celle-ci n'est plus obligatoire depuis 2007 mais réservée à des publics spécifiques, elle a concerné 275 personnes en 2013 ; ce sont également diverses actions de communication et d'information auprès du public ;
 - o Pour les CDAG et CIDDIST, il s'agit des actions d'information et de prévention dans les murs ou hors les murs ; plus de 3 600 personnes ont eu un contact individuel avec ces centres (hors consultations médicales). Ces actions concernent notamment une information sur les pratiques à risques et les moyens de protection existant (notamment le préservatif) ;
 - o Pour le CSAPA Equinoxe, il s'agit des actions d'information menées auprès de publics spécifiques, notamment les adolescents en 2013 (avec, par exemple des informations auprès des établissements de protection de l'enfance, ou dans les écoles dans le cadre d'activité péri éducatives)...Ces actions sont portées par une logique de réduction des risques plus que d'abstinence.
- Le deuxième axe de prévention est la prévention secondaire : il s'agit de diminuer la prévalence d'une maladie ou d'une conduite nocive dans une population donnée c'est-à-dire, concrètement, de réduire la durée ou les effets de la maladie ou de la conduite sur la santé :
 - o Pour le CLAT, il s'agit du dépistage de la tuberculose ; en 2013, 60 déclarations obligatoires de tuberculose ou infections tuberculeuses latentes ont été reçues, et 39 autres découvertes. A chaque fois que nécessaire, des enquêtes épidémiologiques sont réalisées auprès de la personne concernée, et de tout son entourage qui doit être recensé de façon minutieuse (famille, environnement professionnel, crèche...) ;

- Pour les CDAG et CIDDIST, à l'occasion des quelque 6 300 consultations médicales, 5 cas de VIH ont été découverts ; 31 traitements post expositions ont été délivrés à des personnes venues dans les 48 heures suivant une prise de risque ; 58 hépatites repérées et 314 infections sexuellement transmissibles détectées avec 273 patients traités ;
- Pour le CSAPA Equinoxe, il s'agit de l'accompagnement médical, infirmier ou psychologique mis en place pour près de 400 personnes suivies toute l'année soit 2 900 actes thérapeutiques.
- Le troisième axe qui concerne la prévention tertiaire vise à réduire la prévalence des incapacités chroniques liées à ces maladies ou conduites :
 - Sur ce champ, le CSAPA Equinoxe est aujourd'hui le service le plus impliqué du fait des moyens plus importants dont il dispose, les CDAG et le CLAT axant leur travail sur la prévention primaire et secondaire ;
 - Pour le CSAPA, il s'agit notamment des accompagnements éducatifs spécifiques mis en place de façon collective ou individuelle visant notamment à permettre une re-socialisation.

Les points communs de ces services sont doubles :

- prévoir des actions spécifiques en faveur des publics les plus vulnérables, qui sont souvent ceux qui concentrent le plus de facteurs de risques. C'est particulièrement le cas des détenus en maison d'arrêt ou des publics migrants. Il est important de noter qu'au CSAPA en particulier, on observe en 2013 une évolution des profils des personnes accueillies avec un nombre plus important de personnes en situation de détresse économique ;
- développer un partenariat étroit avec tous les autres services susceptibles d'accueillir ces publics. Il s'agit aussi bien des maisons d'arrêt, que des hôpitaux, des services sociaux ou des associations. Le CSAPA est particulièrement actif dans ce domaine et apporte une contribution soutenue au développement de liens avec les autres structures d'addictologie.

Points de vigilance :

Comme en 2013, on peut noter la fragilité des dispositifs CDAG d'un point de vue médical. L'équipe de Montbéliard est aujourd'hui incomplète et des absences ponctuelles ne pouvant être remplacées sur l'équipe de Besançon ont entraîné une baisse de l'activité en 2014.

Cette situation est peut-être aussi le signe d'un isolement existant parfois au sein du dispositif associatif du fait de la taille restreinte de ces structures, et souligne l'importance à accorder à ces actions et à créer entre ces structures une dynamique interne.

Projets 2014 :

Les projets sont multiples mais j'en citerai plus particulièrement quatre :

- L'inscription dans la stratégie nationale de santé qui prévoit de faire une place prépondérante à la prévention ;
- La prise en compte des recommandations de l'HAS publiées en octobre 2013 pour le CLAT ;

- L'implication du CSAPA pour contribuer à animer le dispositif régional d'appartements thérapeutiques et son rapprochement avec l'Association ALTAU ;
- La recherches de synergies entre les services.



MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION

302 places d'accueil



Dispositif Migrants

Intégration sociale et professionnelle

Protection de l'enfance



MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION		
Dispositif Migrants		
ETABLISSEMENTS OU SERVICES	IMPLANTATION	CAPACITÉ
Plate-forme d'Accueil et d'Orientation	Besançon, Pontarlier, Montbéliard	(1)
Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile	Besançon, Frasne le Château	121
Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile	Besançon	40
Centre Provisoire d'Hébergement	Besançon	36
TOTAL DISPOSITIF MIGRANTS		197

(1) La capacité de la Plate-forme ne s'exprime pas en places. La file active est d'environ 850 personnes.



Carte d'identité :

Notre association est engagée depuis 2001 dans l'accompagnement des publics migrants dans le cadre de son *Dispositif Migrants* implanté sur le territoire régional et principalement sur Besançon.

Ce dispositif réunit plusieurs services réalisant principalement des missions de premier accueil, d'hébergement, d'accompagnement social et éducatif auprès des demandeurs d'asile.

Il représente 179 places réparties entre un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, un Centre Provisoire d'Hébergement et un service d'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile sur le territoire du Doubs. Il intègre également la Plateforme de premier accueil des demandeurs d'asile dans le cadre d'une convention avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

Depuis le 18 novembre 2013, le Conseil Général du Doubs et l'AHS-FC sont signataires d'une convention de partenariat pour contribuer à l'accueil et à l'accompagnement social, éducatif et juridique des mineurs isolés étrangers arrivant sur le territoire du Doubs relevant d'une mesure de protection au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'hébergement est organisé sur la base d'un accueil de 12 jeunes en appartements partagés, à savoir, 4 appartements meublés et équipés sur Besançon permettant l'accueil de 3 jeunes par lieu de vie. Le dispositif n'a pas été activé en 2013.

20 professionnels animent ce dispositif. L'ensemble des services composant le dispositif Migrants est dirigé par M. Varin, qui a succédé depuis juin 2013 à Mme Emonin-Dechanet.

1/ Bilan des principales actions menées :

L'année 2013 a été marquée :

- En premier lieu, par la contribution du Dispositif Migrants à l'évolution de l'offre régionale, dans une logique d'augmentation soutenue et continue des besoins, avec l'ouverture de nouvelles places HUDA.
Ainsi, 29 places d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile ont été créées entre le 25 juillet et le 15 août 2013. L'activation du patrimoine foncier disponible de

notre association sur la commune de Frasne-le-Château a permis de répondre aux besoins des familles

Nous retiendrons de cette expérience le formidable élan de solidarité non seulement au niveau des établissements de Frasne-le-Château mais aussi au niveau de la commune. Les familles ont été accueillies dignement et les enfants scolarisés dans de bonnes conditions. Une convention avec la Mairie et le dispositif Migrants permet aux personnes accueillies de réaliser des petits travaux sur la commune.

- En second lieu, la poursuite de notre inscription dans le réseau partenarial.

Nous rappelons, à ce titre, que le Dispositif Migrants participe à la réunion de régulation hebdomadaire organisée par la Préfecture du Doubs réunissant l'ensemble des partenaires impliqués.

Notre partenariat inter associatif s'illustre entre autres, à travers la convention avec l'ADDSEA dans le cadre des activités de la PADA sur les antennes décentralisées de Montbéliard et de Pontarlier ainsi que notre adhésion au Groupement de Coopération Sociale « le GCS 25 ».

Je poursuivrais le bilan des actions menées sur le Dispositif Migrants en suivant notre fil conducteur de la matinée sur l'apprentissage et la maîtrise de la langue française qui garantit pour le public accompagné, l'accès à la citoyenneté et l'inclusion sociale :

- *Les actions d'initiation et d'apprentissage à la langue française proposées par le professeur de Français et le bénévole se sont poursuivies en 2013. Neuf séances hebdomadaires ont permis de proposer une initiation ou un approfondissement à 152 résidents.*

Les enfants accueillis au Dispositif Migrants sont scolarisés et un travail de coordination entre les équipes et les lieux de scolarisation est mis en place.

Cet apprentissage de la vie en France et en collectivité permet l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire complémentaires qui leur seront utiles quelle que soit la réponse apportée à leur demande d'asile.

Enfin en dernier lieu :

- Le déménagement des locaux administratifs du Dispositif et de la Plateforme qui a permis d'améliorer les conditions d'accueil et de confidentialité du public.

Pour conclure sur le Bilan des actions menées par le Dispositif en 2013, nous évoquerons « la Journée Mondiale des Réfugiés » qui s'est déroulée en partenariat avec le Cirque Plume le 6 juin à Besançon. L'invitation au spectacle mis en scène par le Cirque Plume « Tempus Fugit » a été l'occasion de permettre à plus de 130 résidents d'assister à un moment décrit par tous comme « magique ».

2/ Points de vigilance :

Concernant les points de vigilance, nous en évoquerons les trois principaux :

- *La gestion des flux* : il est difficile d'anticiper les besoins en terme d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement socio-éducatif et néanmoins, le dispositif doit s'adapter en terme d'offre d'hébergement et d'accompagnement par les travailleurs sociaux ;

- *La prise en charge de la santé* : de plus en plus de personnes souffrent de pathologies qui nécessitent des soins et des suivis médicaux spécifiques ;
- *La pérennisation des financements* : une partie des financements est infra-annuelle et nécessite d'être sécurisée. Malheureusement, nos réponses en 2013 aux différents appels à projet CADA qui s'inscrivaient dans cette logique n'ont pas été retenues.

3/ Projets 2014 :

L'année 2014 s'ouvrira sur d'autres chantiers, dont celui d'une nouvelle évaluation interne pour l'ensemble des services du dispositif.

Afin de poursuivre son implication résolue dans le secteur, l'AHS-FC souhaite par ailleurs s'engager aux côtés des pouvoirs publics dans deux perspectives :

- Une contractualisation pluriannuelle sur un socle de places Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile ;
- Une réflexion commune autour de la régionalisation et de la contribution de l'ensemble des territoires de la Franche-Comté à un scénario d'augmentation durable du besoin d'hébergement ;
- Enfin, nous restons dans l'attente des mesures qui seront prises par le Ministère de l'Intérieur suite à la réforme du Droit d'Asile.

MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION

Intégration sociale et professionnelle

ETABLISSEMENT OU SERVICE	IMPLANTATION	CAPACITÉ
Foyer de Jeunes Travailleurs	Frasne-le-Château	24
TOTAL F.J.T.		24

Mme Olivares : Directrice



(1) La capacité de la Plate-forme ne s'exprime pas en places. La file active est d'environ 850 personnes.

Carte d'identité :

Dans le cadre de la mission sociale et insertion, l'Association met en œuvre une fonction d'hébergement et d'accompagnement socio-éducatif à travers un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) de 24 places sur le site de Frasne-le-Château, établissement dirigé par Mme Olivares.

1/ Bilan des principales actions menées :

Ce dispositif d'hébergement est dédié à un public de 16-25 ans et de plus de 25 ans, exerçant une activité salariale en alternance, un stage professionnel ou en situation de recherche d'emploi.

Le FJT est subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône dans le cadre du Contrat de Projet qui verse une prestation de service à la fonction socio-éducative. Ce contrat a été renouvelé jusqu'en 2017.

L'accès au logement temporaire en FJT permet d'accompagner les jeunes et de préparer leur entrée dans la vie active.

Le Foyer de Jeunes Travailleurs est impliqué dans les différentes instances du territoire local, départemental et régional. Il est reconnu par les partenaires comme un lieu d'accompagnement socio-éducatif qui doit promouvoir les actions en faveur de la jeunesse en difficultés.

Hors périmètre subventionné par la CAF, le FJT développe l'accueil d'autres publics tels que les marcheurs de Compostelle et des demandes spécifiques d'habitants du Canton. Le FJT a également mis à disposition des locaux, toujours hors périmètre, pour répondre à la demande d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile du Dispositif Migrants de l'association.

2/Points de vigilance :

Comment rendre plus efficiente notre offre de service sur un secteur rural qui est également touché par la crise économique ?

Le taux d'occupation inférieur à 50 % en 2013 reste insuffisant compte tenu de l'offre de service et fragilise économiquement le service.

Malgré une file active en augmentation soit 53 jeunes accueillis en 2013, les séjours sont de plus courtes durées. La raison essentielle est que certains jeunes préfèrent rejoindre un FJT sur un territoire urbain offrant des services de proximité répondant à leurs besoins.

3/ Projets 2014 :

La mise en place d'un Comité de Pilotage dès le mois de mai 2014 permettra d'assurer une meilleure coordination des acteurs en faveur de la jeunesse sur la question de l'insertion sociale et professionnelle et sur la question de l'accès au logement : la CAF, la DDCSPP, le Conseil Général de Haute-Saône, la mairie de Frasnelle-le-Château en sont les partenaires incontournables.

Nous devons anticiper l'évolution de notre dispositif « jeunesse » et nous adapter aux besoins et attentes du territoire en ce qui concerne l'hébergement d'urgence et l'hébergement social en proposant différentes modalités d'accueil permettant de répondre aux besoins des populations en situation de précarité.

Le FJT a réalisé en 2014 l'évaluation interne et s'engage comme les 16 autres établissements de l'association dans la démarche de l'évaluation externe. Les résultats de cette évaluation permettront également de dégager les pistes d'amélioration et de développement attendues dans les perspectives de pérennisation du dispositif.

MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION		
Protection de l'enfance		
ETABLISSEMENTS OU SERVICES	IMPLANTATION	CAPACITÉ
Centre Educatif et Professionnel	Frasne-le-Château	48
M.E.C.S. « André Marguet »	Pontarlier	33
TOTAL ETABLISSEMENTS PROTECTION DE L'ENFANCE		81

(1) La capacité de la Plate-forme ne s'exprime pas en places. La file active est d'environ 850 personnes.



Carte d'identité :

Deux établissements concourent plus spécifiquement aux missions de la Protection de l'Enfance, il s'agit :

- de la Maison d'Enfants à Caractère Social située à Pontarlier, la MECS André Marguet, habilitée par le Conseil Général du Doubs ;
- et le Centre Educatif Professionnel, le CEP St Joseph avec une double habilitation du Conseil Général de Haute-Saône et de la Justice (pour les primo-délinquants).

Ces deux établissements représentent une capacité d'accueil de 81 places entre l'internat, le semi-internat et l'accompagnement à domicile.

A cela s'ajoute le dispositif MIE de 12 places sur le département du Doubs piloté à partir du Dispositif Migrants mais qui a toute sa place au niveau des établissements dédiés à l'accueil de jeunes bénéficiant d'une mesure de placement au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Les directeurs qui animent ce secteur sont :

- M. Storti pour le CEP St Joseph
- et M. Angiulli pour la MECS André Marguet, depuis le 1er janvier 2014.

1/ Bilan des principales actions menées

En préambule et toujours en lien avec notre fil conducteur « la scolarisation » comme vecteur de l'accompagnement vers l'autonomie sociale et professionnelle, il convient de resituer en premier lieu, l'évolution du public accueilli au sein de ces deux établissements. Les profils des jeunes accueillis montrent :

- des jeunes présentant des troubles du comportement, souvent déscolarisés ayant mis en échec leur scolarisation
- des jeunes mineurs isolés étrangers ayant quitté leur pays et ayant connu un parcours parfois traumatique avant d'arriver en France (pays en guerre, pauvreté, enfants des rues, prostitution...).

Il a quelques années, la plupart des jeunes accueillis dans ces établissements poursuivait une scolarité en milieu ordinaire.

Au CEP de Frasne-le-Château, au niveau du Pôle pédagogique, la présence d'un enseignant à temps partiel depuis 2012 permet de remobiliser les jeunes déscolarisés ou en décrochage et de les ré-inscrire dans une dynamique d'apprentissage. S'y ajoutent l'atelier pédagogique animé par un éducateur scolaire et les ateliers préprofessionnels.

Le projet de scolarisation est construit par les équipes du CEP en associant le jeune, il permet d'alterner les temps « en classe », « en ateliers pédagogiques » ou « sur le plateau technique » en fonction de son parcours et de ses attentes.

Un des outils pédagogiques utilisé repose également sur le livret de compétences qui permet à chaque jeune de suivre la progression de ses apprentissages tout au long de son parcours. 6 jeunes ont ainsi obtenu leur CFG (certificat de fin d'études général).

L'investissement du Plateau technique permet aux jeunes accueillis de profiter sur site d'un accompagnement professionnel adapté et de promouvoir les parcours de qualification ensuite vers le milieu ordinaire. 79 conventions de stage ont ainsi pu être signées.

Ce dispositif est reconnu par les services « adresseurs » comme une réelle plus-value dans la réalisation des parcours de professionnalisation. 57 jeunes ont suivi les étapes du parcours « découverte des métiers » allant de la découverte des ateliers à la qualification. A l'issue des ateliers préprofessionnels, 5 jeunes ont intégré une formation professionnelle qualifiante.

Les Mineurs Isolés Etrangers bénéficient d'un programme spécifique délivré par l'enseignante et l'éducateur scolaire leur permettant de se présenter au Diplôme d'Etudes de Langue Française (DELFF). C'est une première étape dans leur parcours d'intégration qui leur permettra ensuite de poursuivre leur projet d'insertion sociale et professionnelle. En 2013, sur les 17 jeunes MIE présents au CEP, tous ont obtenu le DELFF.

A la MECS, un lien étroit est réalisé avec les établissements scolaires, l'enseignant référent, la médecine scolaire, le Pôle ASE éventuellement, le Centre de Guidance infantile pour organiser la scolarisation des jeunes déscolarisés.

Le développement des actions éducatives et pédagogiques en journée doit être pensé pour les jeunes en rupture scolaire ou pour les jeunes Mineurs Isolés Etrangers.

Au niveau des résultats scolaires, fin juin 2013, 3 jeunes mineurs isolés étrangers ont obtenu leur Certificat général de fin d'études (CFG) et poursuivent une scolarité en lycée professionnel. Il n'y a pas eu d'autres résultats scolaires.

En second lieu, nous évoquerons la mise en place d'actions transversales entre les deux établissements permettant de développer des échanges de pratiques comme par exemple, la création de la Commission « Mineurs Isolés Etrangers » à Pontarlier sur le modèle de celle de Frasne-le-Château où l'ensemble des acteurs impliqués (Pôle ASE, Education Nationale, Dispositif Migrants/MIE...) est présent pour accompagner les projets de chaque jeune.

Un troisième axe a été travaillé par ces deux établissements. Il s'agit de la gestion des actes de violence au sein du collectif. Ils ont travaillé sur la mise en place de codes de vie intégrés au règlement de fonctionnement.

La question de l'accueil inconditionnel se pose lorsque certains jeunes en grandes difficultés se mettent en danger et mettent en danger le collectif. A-t-on le droit d'exclure ? Quels sont alors nos espaces de réflexions ? Dans le Doubs, un groupe de travail permet de travailler sur les situations critiques et d'éviter les situations de rupture.

Les rencontres régulières avec les services de l'enfance du Doubs et de la Haute-Saône ont permis d'instaurer une réelle collaboration et d'apporter les solutions aux situations souvent limites.

Enfin, pour terminer sur cette première partie sur le « Bilan des activités », les deux établissements se sont investis dans la démarche de l'évaluation :

- Pour le CEP St Joseph, l'évaluation interne a été réalisée en décembre 2013 avec l'investissement de l'ensemble des équipes et des jeunes ;
- Pour la MECS André Marguet, le comité de pilotage a été réactivé avec pour objectif de réactualiser le plan d'action issu du résultat de l'évaluation interne en 2008.

2/ Points de vigilance :

J'en citerai deux :

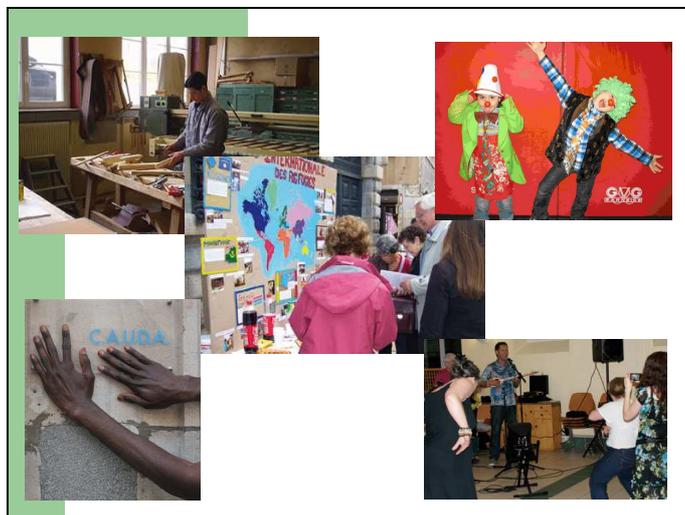
- Il s'agit du Service Educatif à Domicile de la MECS André Marguet qui n'a connu aucune activité en 2013. Un Comité de pilotage est mis en place dès 2014 avec le Conseil Général du Doubs. Le SED est inscrit comme action prioritaire du Schéma Départemental et doit trouver sa place dans l'offre diversifiée des prises en charge au titre de la protection de l'enfance. La dernière séance de travail en juin 2014 a permis d'entrevoir des projets au niveau du Pôle ASE de Pontarlier.
- Ensuite, de l'équilibre des publics accueillis aussi bien sur la MECS que sur le CEP : les profils des jeunes accueillis amènent à repenser les projets d'établissement pour mieux répondre aux besoins du territoire en terme d'adaptation de l'offre de service.

3/ Projets 2014 :

Les projets pour l'année 2014 découlent des observations précédemment présentées :

- Pour la MECS André Marguet : développement du Service Educatif à Domicile et réflexion sur la création d'un plateau de jour ;
- Pour le CEP St Joseph : réflexion sur la création de places d'AED (accompagnement éducatif à Domicile) et sur l'ouverture du plateau technique aux partenaires extérieurs.

La MECS et le CEP réaliseront leur évaluation externe avant fin décembre 2014. La réactivation des comités de suivi de l'évaluation permet d'accompagner la dynamique des équipes et d'impliquer les jeunes.





DIRECTION GÉNÉRALE
15 avenue Denfert-Rochereau
BP 5 - 25012 BESANÇON Cedex
Téléphone : 03 81 65 44 44
Télécopie : 03 81 88 25 66
Courriel : dg@ahs-fc.fr
Site : www.ahs-fc.fr
